



Conseil en énergie partagée

PETR du pays lauragais

Descriptif du projet :

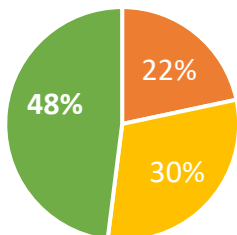
Les enjeux soulevés par le changement climatique sont tels qu'il est aujourd'hui urgent d'anticiper et de mettre en œuvre des politiques de rénovation ambitieuses. Les différentes législations entrées en vigueur au cours des dernières années ont densifié la réglementation sur les performances énergétiques des bâtiments. Dernièrement, la loi ELAN (aussi appelé décret « tertiaire ») impose de réduire de 40% d'ici 2030 les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m².



A ce titre, et dans un contexte de contrainte économique pour les collectivités, le PETR du Pays Lauragais, coordinateur du Plan Climat à l'échelle du Lauragais, souhaite apporter des solutions concrètes à ses communes: il propose de mutualiser un Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Validé en Comité de programmation le 07/12/2021

Plan de financement conventionné :



- ADEME 15 600 €
- Autofinancement : 21 840 €
- LEADER : 34 560 €
- Coût total : 72 000 €

